

Parc national des Calanques

Orientation 04 AA: Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen, provençal et durable

[...]

- **AIRE D'ADHÉSION ? Mesure n°20 : Promouvoir de manière partenariale le territoire du parc national comme une destination de tourisme durable**

Il s'agit d'une mesure visant à permettre la promotion du Parc national en tant que destination d'excellence, à l'échelle locale, nationale ou internationale en favorisant des modes de fréquentation respectueux de l'environnement et en la répartissant tout au long de l'année, hors de la saison estivale, tout en préservant des espaces de tranquillité quelle que soit la saison. Cela nécessite la mobilisation de tous les acteurs : les opérateurs touristiques dans leurs lieux d'accueil (hébergements, restaurants, commerces...), les communes dans leurs points d'informations touristiques et structures de loisir, l'Établissement public dans les « maisons de Parc », les services départementaux ou régionaux de promotion du tourisme, de la culture, des loisirs etc.

Le dispositif de promotion mettra en exergue un message de respect du territoire du parc national, comme étant composé de nombreux espaces exceptionnels d'une grande fragilité, selon les déclinaisons suivantes :

- organiser des formations pour échanger les savoirs et expériences entre opérateurs locaux;
- faire de chaque ville et village un site de promotion du tourisme durable ;
- promouvoir le territoire « hors saison » et expliquer de manière pédagogique la réglementation spéciale du coeur;
- inciter les offices de tourisme à présenter une offre conjointe de promotion du territoire ;
- valoriser les villages et les lieux de vie pour développer l'éco?tourismeg (adhérer à la Charte du tourisme durable, travailler à la qualité des « portes d'entrée », de la signalétique...);
- améliorer l'offre quantitative et qualitative d'hébergement et de restauration valorisant la qualité environnementale (promotion des référencements et labellisations : Gîtes Panda, Eco?Gîtes... ; promotion et soutien des pratiques favorables à l'environnement) ;
- accompagner et établir des partenariats avec les structures d'encadrement des sports et loisirs de pleine nature, pour notamment promouvoir la sensibilisation à l'environnement et la meilleure prise en compte des milieux naturels (formations, référencement « Parc national »,...).

Mesures Partenariales en Coeur associées :

Parc national des Calanques

- Valoriser les interfaces ville/nature pour limiter les accès au coeur du milieu naturel et y développer des lieux d'hébergements éco?responsables ;
- Définir une stratégie d'amélioration des accès en fonction de la hiérarchisation des « portes d'entrée » ;
- Informer les visiteurs sur les richesses patrimoniales du coeur et leur fragilité ;
- Créer un plan d'interprétation du patrimoine pour mettre en place des sites d'accueil et des sentiers de découverte ;
- Améliorer la communication à l'échelle du parc national et au?delà ;
- Mettre en place des partenariats avec les fédérations sportives et les clubs historiques ;
- Adhérer à la Charte européenne du tourisme durable ;
- Mettre en place des partenariats avec les gestionnaires d'autres espaces environnants et avec les comités régionaux, départementaux et offices de tourisme ;
- Participer à l'élaboration, la révision et le suivi des PDIPR et PDESI par le Département ; Mener des études et des suivis de la fréquentation et des retombées économiques ;
- Définir une stratégie d'amélioration des accès en fonction de la hiérarchisation des « portes d'entrée » ;
- Valoriser les interfaces ville/nature pour limiter les accès au coeur du milieu naturel et y développer des lieux d'hébergements éco?responsables.

Rôle de l'Établissement public

Intègre ou collabore avec les opérateurs existants.

Apporte expertise scientifique/technique.

Crée en partenariat et diffuse des outils de sensibilisation, des guides de bonnes pratiques.

Met en place des formations.

Attribue la Marque « Parc national »

Contributions attendues des communes adhérentes

Associent l'EPPN à leurs démarches ou actions en faveur du tourisme durable

Principaux autres partenaires à associer

Offices de tourisme.

Bouches?du?Rhône Tourisme et Comité Régional du Tourisme.

MPM.

Opérateurs privés.

Parc national des Calanques

Mesure s'appliquant à tous les espaces du parc national

Page 127 de la Charte PNCal

Référence ID de l'article : #2660

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-04 13:40